

des réfugiés de Palestine va demeurer une obligation internationale tant qu'on n'aura pas réglé les différends qui séparent Israël et les États arabes.

Jusqu'au 30 juin 1956, l'UNRWA et l'organisme antérieur créé en décembre 1948 sous le nom de Fonds des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine avaient dépensé 218 millions de dollars. Les secours immédiats ont absorbé la plus grande partie de ce montant, même si les frais de subsistance d'un réfugié se réduisent à 27 dollars par année. Pour ses contributions à l'Office, le Canada n'est devancé que par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Compte tenu des sommes annuelles de \$500,000 promises récemment et de crédits parlementaires de \$750,000 pour la période de dix-huit mois se terminant le 31 décembre 1957, l'apport canadien, de 1948 à 1957, dépassera largement les 5 millions de dollars.

FONUR

Les Nations Unies considèrent comme réfugié un individu qui a quitté son pays de résidence par crainte de la persécution. A la fin de la seconde guerre mondiale, les réfugiés en Europe se chiffraient à près de 2.2 millions. Vers le début d'octobre 1956, on n'en comptait que 300,000 environ. L'émigration, le rétablissement dans le pays d'asile et les retours au foyer expliquent cette réduction. La plupart se trouvaient en Autriche, en Allemagne, en Grèce et en Italie. Les camps de réfugiés en abritaient encore 70,000. Ce nombre comprenait les personnes âgées, malades ou diminuées physiquement qui forment le "noyau épineux" du groupe.

C'est depuis 1947 que le Canada appuie l'activité des Nations Unies dans ce domaine. Dès après la seconde guerre mondiale, elles confiaient la tâche à l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR). Entre 1947 et 1951, notre pays a fait don de 19 millions de dollars à l'OIR et aux organismes intérimaires qui ont assumé une partie de son travail en 1951 et en 1952. L'OIR fut dissoute en 1952; à ce moment, il était plus facile de faire face au problème des réfugiés en Europe et la crise d'après-guerre s'était atténuée. Le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, dont le bureau avait été fondé en 1950, se chargea alors de la mission de l'OIR, rétablissement et assistance, et prit en main l'administration du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés. Continuant son appui, le Canada a fourni au Fonds \$450,000 de 1952 à 1956. En outre, sous réserve de l'approbation du Parlement, il affectera \$200,000 au budget ordinaire voté pour 1957 au haut commissaire, dont l'objectif, au cours de la période 1955-1958, est de trouver une solution permanente à ce tragique problème des réfugiés européens.

En ces dernières semaines, l'affluence de réfugiés hongrois en Autriche a fort compliqué le travail du haut commissaire. En face de cet état d'urgence, le Parlement canadien, à sa session spéciale de novembre, a voté pour l'aide à la Hongrie des crédits d'un million de dollars, dont \$250,000 sont allés au FONUR.

ETAP

Les Nations Unies aussi bien que les institutions spécialisées ont des programmes d'assistance technique financés sur les budgets ordinaires. En 1950, l'Assemblée générale mettait sur pied le Programme élargi d'assistance technique, dont le Comité de l'assistance technique du Conseil économique et social surveille l'application et qu'administre le Bureau de l'assistance technique. Depuis ses débuts, l'ETAP est financé par les contributions bénévoles de pays désireux d'aider de façon pratique et active les pays moins développés économiquement. Les dons du Canada à l'orga-